

ASSEMBLEE PLENIERE DU 25 MARS 2005

AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL SUR LE RAPPORT « OCTROI DE MER SUR LES TABACS » DU CONSEIL REGIONAL

Le C.E.S.R. rappelle que le tabac est une cause très importante de morbidité et de mortalité dans la population française. En Métropole, plus de 66 000 personnes¹ meurent chaque année à cause de leur tabagisme. A la Réunion, en moyenne chaque année, le tabac tue 500 personnes ce qui représente aussi plus de 10 % de la totalité des décès.

Il observe que :

- le coût induit sur la santé ainsi que le coût social des méfaits du tabagisme sont nettement plus élevés que celui du produit issu de la taxation des produits du tabac ;
- les cigarettes produites localement sont aussi nocives que celles importées ;
- le prix des cigarettes influe directement sur la consommation : toute taxation ayant pour effet d'engendrer un prix moins élevé d'un produit constituerait une incitation inacceptable à la consommation de ce dernier et donc du tabac.

La taxation des produits du tabac constituant un moyen d'action de la collectivité régionale au travers l'octroi de mer face aux méfaits du tabagisme, le C.E.S.R. se prononce en faveur d'une taxation maximale pour un prix maximum des cigarettes (qu'elles soient importées ou produites localement). **Il souhaite en conséquence que le Conseil régional procède le plus rapidement possible à la création de deux nouveaux taux d'octroi de mer (interne et externe respectivement à 30 et 60 % dont 2 % d'octroi de mer régional) comme le souhaite également la production locale.**

Cette augmentation de 0,03 € modeste comparée à celle intervenue en 2001 lors des augmentations des taxes départementales à la consommation, du prix des paquets de cigarettes au travers l'octroi de mer, est une mesure participant à l'amélioration de la santé publique à la Réunion. Il serait souhaitable qu'une appréciation de l'impact de cette mesure sur la consommation locale soit faite. Cette modification du taux d'octroi de mer aura pour effet d'accroître les recettes fiscales du Conseil régional, le C.E.S.R. souhaite donc que cette ressource supplémentaire soit utilisée à des politiques préventives en matière de santé et qu'une action concrète du Conseil régional de lutte contre le tabagisme puisse être identifiée.

***Adopté à la majorité des membres présents et représentés
(1 contre)***

¹ Tabagisme et mortalité : aspects épidémiologiques – Catherine Hill, Agnès Laplanche, Département de santé publique, Institut Gustave Roussy, Villejuif ; BEH n°22-23/2003